

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES



Près de 30 000 personnes victimes d'un conducteur en défaut d'assurance en 2020

Vincennes, le 4 août 2021

Prévenir les risques de la conduite sans assurance est une mission essentielle du Fonds de Garantie des Victimes. Le Fonds indemnise, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'un accident de la circulation causé par un conducteur en défaut d'assurance ou inconnu. Le Fonds de Garantie des Victimes se retourne, ensuite, contre les auteurs des faits pour obtenir le remboursement des sommes versées. Pour lutter contre ce phénomène dont il prend en charge les conséquences, souvent dramatiques, le Fonds mène régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention.

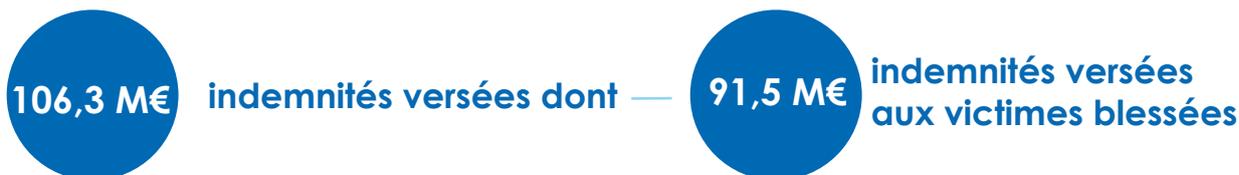
Il publie, ce jour, son **baromètre annuel** qui permet d'appréhender l'évolution de la non-assurance routière en France. Au-delà d'une amélioration conjoncturelle due à une diminution du trafic routier et des déplacements en 2020, dans le contexte de la pandémie, le nouveau baromètre confirme un nombre toujours élevé de victimes, surtout corporelles.

CHIFFRES CLÉS 2020

Un tiers des victimes accidentées prises en charge par le Fonds présentent des blessures



Un coût croissant pour la collectivité



« Indemniser les victimes et les accompagner dans leurs parcours de reconstruction, c'est la raison d'être du Fonds de Garantie des Victimes. Parallèlement à la prise en charge des personnes victimes, il est mobilisé pour lutter contre la non-assurance routière, fléau humain pour les victimes et social pour les auteurs », déclare Julien Rencki,

Directeur Général du Fonds de Garantie des Victimes.

Le baromètre du Fonds dresse le profil des conducteurs non-assurés :

Des auteurs jeunes et économiquement fragiles :

- 60 % d'entre eux ont moins de 35 ans
- 60 % d'entre eux ont des revenus modestes
- 80 % sont des hommes

Sensibiliser les conducteurs

Face à ce constat, le Fonds de Garantie des Victimes agit sur 2 fronts :

- Entre octobre 2019 et juin 2021, le Fonds a envoyé **plus de 85 000 courriers de prévention** à des propriétaires de véhicules flashés sur la route qui n'apparaissaient pas dans le Fichier des Véhicules Assurés (FVA). Depuis janvier 2019, ce fichier qui recense 56 millions de véhicules permet d'identifier l'assureur d'un véhicule en cas de contrôle. Ces courriers ciblés, à but préventif, les alertent sur les risques et les poursuites auxquels ils s'exposent et les invitent à régulariser leur situation. Cette action qui se poursuit est menée en partenariat avec la Délégation à la Sécurité Routière et la Fédération Française de l'Assurance.
- Le Fonds de Garantie des Victimes a lancé **une nouvelle campagne nationale de sensibilisation** des conducteurs aux conséquences et aux risques encourus à ne pas ou plus s'assurer. Un film rediffusé ce jour sur les réseaux sociaux retrace le quotidien d'un auteur dont la vie est gachée par la nécessité de rembourser sa dette auprès du Fonds de Garantie des Victimes suite à un accident causé alors qu'il roulait sans assurance. Le spot s'achève par le slogan « *En conduisant sans assurance on peut ruiner son existence* ».

À PROPOS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes regroupe le Fonds de Garantie des Assurances obligatoires de dommages (FGAO) et le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI). Le FGAO prend en charge, depuis 1951, les victimes d'un accident de la circulation causé par un tiers en défaut d'assurance

ou non identifié : automobiliste, cycliste, conducteur d'un engin de déplacement personnel automoteur (ex : trottinette électrique), skieur...

En 2020, le FGAO a pris en charge plus de 27 000 personnes victimes et a versé plus de 106 M€* d'indemnités au cours de ce même exercice.

CONTACT PRESSE

Eloïse Le Goff,
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

01 43 98 87 93

06 25 04 42 41

eloise.le-goff@fgvictimes.fr

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

<https://www.fondsdegarantie.fr/>